

Annexe au Règlement Intérieur
Charte d'utilisation de l'intelligence artificielle par les élèves
Collège Immaculée Conception – Biarritz - 2025/2026

Préambule

Dans la continuité du projet éducatif et pastoral du collège Immaculée Conception, fondé sur les valeurs d'honnêteté, de respect, de confiance, de partage et de fraternité, cette charte vise à encadrer l'usage des outils d'intelligence artificielle par les élèves. Elle s'inscrit dans un cadre pédagogique et éthique, en accord avec la réglementation nationale et les exigences de l'enseignement catholique, afin de favoriser un apprentissage responsable et éclairé dans le respect du travail intellectuel.

Article 1 : Principes fondamentaux

L'utilisation de l'IA par les élèves doit :

- Respecter la plus-value pédagogique : Son usage doit compléter les apprentissages, jamais les remplacer.
- Favoriser l'autonomie et le développement de la pensée critique, en accompagnant l'élève dans la construction de sa propre réflexion et sa culture générale.
- Encourager le sens de l'effort et la réussite personnelle, en intégrant l'IA comme un outil au service de l'apprentissage et non comme un raccourci.
- Garantir la transparence et le respect du travail personnel en interdisant toute substitution de la production intellectuelle par une assistance non autorisée.
- Garantir la protection des données : Aucune donnée personnelle (noms, adresses, résultats) ne doit être saisie dans des outils grand public.
- Privilégier l'esprit critique : Les contenus générés par l'IA doivent être vérifiés et contextualisés.
- Limiter l'impact environnemental : L'usage doit être raisonnable pour réduire l'empreinte carbone.

Article 2 : Conditions d'utilisation par niveau

- Classes de 6e et 5e : l'usage autonome des outils d'IA générative est interdit. Seules les activités encadrées par un enseignant, en salle de classe, sont autorisées.
- Classes de 4e et 3e : l'utilisation est permise sous réserve :
 - D'une autorisation explicite de l'enseignant pour chaque exercice.
 - D'un travail personnel d'appropriation (analyse, reformulation). Exemple : Utiliser ChatGPT pour générer un plan de rédaction, puis le développer soi-même.

Article 3 : Engagements des élèves

Chaque élève s'engage à :

- Respecter les règles de cette charte et du règlement intérieur, en particulier celles relatives au respect d'autrui et à la non-violence.
- Citer systématiquement les outils d'IA utilisés dans ses travaux.
- Ne pas présenter une production générée par l'IA comme son propre travail.
- Signaler immédiatement tout contenu inapproprié, biaisé ou erroné détecté dans les productions d'IA.
- Utiliser les outils numériques mis à disposition avec soin et responsabilité, conformément aux règles du collège.

Article 4 : sanctions

- Toute utilisation non autorisée de l'IA dans le cadre d'un devoir ou d'une évaluation sera considérée comme une faute disciplinaire, assimilée à une tentative de fraude ou de plagiat.
- Les sanctions seront appliquées conformément au règlement intérieur avec possibilité de travail d'intérêt général, retenue, ou convocation au conseil d'éducation selon la gravité et la récidive.

Cette annexe complète le règlement intérieur en intégrant la dimension éducative et pastorale propre à notre établissement, afin que l'intelligence artificielle soit un levier d'apprentissage éclairé, responsable et respectueux des valeurs qui fondent notre communauté scolaire.

Fait en annexe au règlement intérieur,
le 01 juillet 2025

Le Chef d'établissement

P. Landart

